

## ANNEXE 1 : SITUATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION

### 1. Tableau des projets et actions réalisés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100 %	Pouvoir subsidiant	Stade d'avancement du projet
1	Fiche-action n°1.001	Création d'un événement fédérateur autour des associations locales			Date de l'événement : 10 mai 2014

### 2. Tableau des projets en cours

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100 %	Pouvoir subsidiant	Stade d'avancement du projet
1	Fiche-projet n°1.003	Aménagement d'un espace de convivialité à Arville	396.609,88 € (convention) 147.337,12 € (avenant)  Montant total du projet : 543.947,00 €	Région wallonne (Direction du Développement Rural)	Convention-exécution 2013 (23-12/2013)  Avenant 2015 à la convention 2013 (en attente de la signature du Ministre)  Auteur de projet désigné le 3 février 2014  Dépôt de la demande de permis d'urbanisme et du dossier nécessaire à la mise en adjudication des travaux dans le courant du mois de mars 2015

1	Fiche-projet n°1.002	Mise en place d'un réseau de voies lentes	1.072.537,04 €	Région wallonne (Direction du Développement Rural)	Convention-exécution 2014 (15-12/2014)  Marché de services « Auteur de projet » CSCH approuvé par le Conseil communal le 29-12/2014 Remise des offres pour le 2 mars 2015
---	----------------------	---	----------------	--	--

### 3. Tableau des projets en attente

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100 %	Pouvoir subsidiant	Stade d'avancement du projet
2	Fiche-projet n°2.004	Transformation de la maison de village d'Awenne	Montant total estimé lors de la réalisation de la fiche-projet initiale :  547.359,11 €	Région wallonne (Direction du Développement Rural) et/ou Programme Wallon de Développement Rural (PWDR)	Future convention-exécution (2015)  Marché de services « Auteur de projet » CSCH approuvé par le Conseil communal le 29-12/2014 Remise des offres pour le 9 mars 2015

### 4. Tableau des projets abandonnés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100 %	Pouvoir subsidiant	Raison de l'abandon
/	/	/	/	/	/

### 5. Tableau des initiatives nouvelles

Description du constat	Objectifs rencontrés	Intitulé du projet	Montant du projet à	Pouvoir subsidiant	Justification de l'initiative
------------------------	----------------------	--------------------	---------------------	--------------------	-------------------------------

qui justifie l'initiative	du PCDR		100 %		
/	/	/	/	/	/

**ANNEXE 2 : TABLEAU DÉTAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXÉCUTION DE TRAVAUX**

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidé
2013	PCDR classique	Aménagement d'un espace de convivialité à Arville	<u>Objectif principal</u> : Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité. <u>Objectif connexe</u> : Mettre en place une ambitieuse politique de gestion et de développement durable du territoire pour garantir la cohérence entre l'image et la réalité.	Convention-exécution 2013 237.965,93 € (60 %)  Avenant 2015 à la convention 2013 73.668,56 € (50 %) En attente de la signature du Ministre
		<b>Etapes de – Etats d'avancement physique du projet</b>		<b>Date</b>
		Désignation de l'auteur de projet :		03-02/2014
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C. :		/
		Approbation de l'avant-projet par la R.W. :		/
		Approbation du projet par l'A.C. :		/
		Approbation du projet par le Ministre :		/
		Adjudication :		/
		Décision d'attribution du marché :		/
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre :		/
		Début des travaux :		/
		Réception provisoire :		/
		Décompte final :		/
		Réception définitive :		/
		<b>Etat d'avancement financier du</b>		<b>Montant</b>

		<b>projet</b>	
		Montant conventionné à 100 % :	/
		Montant du subside développement rural :	/
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur :	/

**ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET  
TERMINÉ (Décompte final < 10 ans)**

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
	PCDR classique	2 <sup>ème</sup> année de mise en œuvre du PCDR : aucun projet terminé			

<b>Etat du patrimoine :</b>			
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>		Oui	Non
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>			
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente			
Montant de la vente			
Modalités de réaffectation du montant de la vente			
<b>Le bien est-il loué ?</b>			
<b>Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

Bénéfices = recettes moins charges	Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices		
<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien</b>		
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet		
Impact des activités sur emploi		

Le mode de réalisation

--

#### **ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL**

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2008	2008	20-10/2014 (avis favorable de la CLDR)	28-02/2013
Date des réunions durant l'année écoulée	18-03/2014	Nombre de présents	21
	30-04/2014		19
	21-05/2014 (réunion ouverte aux habitants d'Arville)		15 (+15)
	20-10/2014		19
	17-12/2014		17

#### Réflexion sur l'opération de développement rural

L'année 2014 a permis à la CLDR d'acquérir une vraie consistance et une meilleure visibilité, par la réalisation de l'événement fédérateur et le démarrage du projet de 1<sup>ère</sup> convention (Place d'Arville).

La CLDR émet le souhait de ne pas se consacrer exclusivement à la planification et au suivi de la mise en œuvre des projets inscrits dans le PCDR.

Elle aspire à reprendre la réflexion sur les enjeux de développement de la commune et de la sous-région dont elle fait partie, en prévision notamment de la prolongation du PCDR. Elle souhaite recréer une dynamique de dialogue avec les habitants et les associations, ébauchée par l'événement fédérateur.

#### **Propositions de projets à entreprendre**

Numéro fiche-projet :	2.001
Intitulé du projet :	Aménagement d'un site accrobranche
Priorité du projet :	Lot 2
Calendrier d'exécution :	Convention-exécution 2016
Numéro fiche-projet :	1.001

Intitulé du projet :	Réaffectation de l'ancien abattoir en
Priorité du projet :	atelier rural
Calendrier d'exécution :	Lot 1
	Convention-exécution 2017

**ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS**

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100 %	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an	2	Transformation de la maison de village d'Awenne Fiche-projet n° 2.004	Montant total estimé lors de la réalisation de la fiche-projet initiale :  547.359,11 €	Région wallonne (Direction du Développement Rural) et/ou Programme Wallon de Développement Rural (PWDR)	80 %
				Ville de Saint-Hubert	20 %
Année rapport annuel + 2 ans	2	Aménagement d'un site accrobranche Fiche-projet n° 2.001	à déterminer	Région Wallonne (Direction du Développement Rural)	80 %
				Commissariat Général au Tourisme (CGT)	
				Ville de Saint-Hubert	20 %
Année rapport annuel + 3 ans	1	Réaffectation de l'ancien abattoir en atelier rural Fiche-projet n° 1.001	1.211.021 €	Site à réaffecter	100 % de l'enveloppe extérieure du bâtiment
				Région Wallonne (Direction du Développement Rural)	80 %
				Ville de Saint-Hubert	20 %